



Commune du Parc Régional du Vexin
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Marines

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2014

L'an 2014, le 3 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André, Maire de Neuilly-en-Vexin.

Date de convocation : 29 mars 2014

Nombres de conseillers en exercice : 10 Présents : 8 Absents : 3

Étaient présents : **Mmes : Michèle VALDELIEVRE, Martine GERBER, Laurence DACQUET**
MM. : André TROTET, Laurent BOISSY, Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND, Thierry PLECQ

Absents avec pouvoir : M. JAMET Thierry à M. TROTET André
M. CAPRON Philippe à M. DA COSTA Antonio.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme ROZIER Claire

A été élue secrétaire : MME GERBER Martine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

0- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Décision modificative N ° 1

Répartition différente de sommes dans les comptes

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité (10).

I- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES SES ADJOINTS

-Le Maire soumet aux conseillers une réflexion sur la possibilité d'une indemnisation des frais de déplacements des conseillers municipaux appelés à participer aux réunions de syndicats.

-Les indemnités de fonctions du maire et de ses adjoints :

Conformément aux articles 97 et 99 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et à l'application du barème des indemnités de fonctions des élus locaux applicables au 1^{er} janvier 2004, références : code général des collectivités territoriales, art. L 2123-20, L 2123-23, L 2123-24 et compte tenu de l'enveloppe globale défini ci-après :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Maire : 17 % de l'indice de référence 1015
Adjoint : 3 x 6.60 % de l'indice de référence 1015

Mme VALDELIEVRE Michèle propose le barème de 6.60 % pour le 1^{er} adjoint.
M. BOISSY Laurent ne souhaitant pas d'augmentation, son barème demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 8 voix pour, 2 abstentions (MM. Laurent Boissy, Frédéric Marchand) décide de fixer les indemnités du Maire, du 1^{er} Adjoint et 2^{ème} adjoint comme suit à compter d'Avril 2014 :

- Maire 16 % de l'indice de référence 1015, soit 608.24 € bruts
 - 1^{er} Adjoint 6.60 % de l'indice de référence 1015, soit 250.9 € bruts
 - 2^{ème} Adjoint 2.95 % de l'indice de référence 1015, soit 112.14 € bruts
- Un total annuel d'environ 12 098 € (charge incluses) pour un budget prévisionnel de 13 000 €

II – REGIES DES DEPENSES ET DES RECETTES

Sur la demande de Mme BADALIAN de la trésorerie de Marines l'arrêté de la régie des dépenses et recettes sera refait et actualisé.

Le conseil a voté à l'unanimité : Mme Laurence DACQUET suppléante.

III – DELIBERATION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION « SERVICE PUBLIC D'ASSISTANCE TECHNIQUE »

Après lecture de la dite convention et des ses articles.

M. Le Maire précise l'objet de cette convention :

« La présente convention a pour objet de définir les rapports entre le Département et la Collectivité, en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, en ce qui concerne la mission d'assistance technique, dans le domaine de :

« L'assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la signature par le maire de ladite convention

Prend acte que le montant de la prestation s'élèvera 75,11 € HT pour l'année 2014.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Mise en place de réunions commissions selon les besoins de chaque commission
Les concernés vont se concerter pour fixer des dates à l'avenir.

M. le maire souhaite un suivi des clefs.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 20 H 15.